

Est Agence

7, boulevard Charles de Gaulle

70 000 VESOUL

Tél. : 03 84 97 15 70

Fax : 03 84 97 15 77

Mail : ag147@century21france.fr

BAREME DES HONORAIRES
TRANSACTIONS : Sur biens immeubles et terrains à bâtir

Prix de vente	Honoraires agence sur prix de vente
Jusqu'à 55 000 €	Forfait : 5 500 € TTC
De 55 001 € à 130 000 €	10 % TTC
De 130 001 € à 160 000 €	9 % TTC
De 160 001 € à 180 000 €	8 % TTC
Au-dessus de 180 000 €	7 % TTC

Les prix de vente sont exprimés honoraires agence inclus
Honoraires agence à la charge du vendeur

LOCATIONS : Biens d'habitation meublés et non meublés

(Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire.

Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014)

La mise en place du locataire

- Estimer les loyers afin de définir le juste montant du loyer des biens qui nous sont confiés
- Recherche des clients locataires grâce à notre fichier de clients sélectionnés
- Requête et étudier les éléments de solvabilité du locataire
- Sélectionner, proposer les biens et faire visiter
- Rédiger et faire signer les baux de location
- Etablir les états des lieux d'entrée et de sortie du locataire

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	4 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	0 € TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	4 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC